

SERVICE / DIVISION	Service de l'ingénierie / Gestion de portefeuille	No SD SD-2024-5745						
OBJET	Recommander au conseil d'approuver l'entente de déplacement pour travaux majeurs à intervenir entre Hydro-Québec et la Ville de Laval, afin de rehausser le réseau aérien, dans le cadre de la construction d'un écran antibruit en bordure de l'autoroute 15 Nord, longeant une partie de la rue de l'Ombrette							
No dossier(s) interne(s) : PR 44620 (JP) No LV : NE S'APPLIQUE PAS DISTRICT(S) : 20-Fabreville Date CM souhaitée : 2024-12-03								
Actions : ENTENTE Demande d'achat : Oui CT requis : Oui								
DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S) <table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 15%;"><u>Date</u></td> <td style="width: 35%;"><u>No résolution</u></td> <td style="width: 50%;"><u>Objet</u></td> </tr> <tr> <td>2024-06-12</td> <td>CE-20240612-2139</td> <td>APPROBATION - ENTENTE D'ÉVALUATION POUR TRAVAUX MAJEURS - HYDRO-QUÉBEC</td> </tr> </table> <p>Résumé RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:</p> <p>d'approuver l'entente d'évaluation pour travaux majeurs à intervenir entre Ville de Laval et Hydro-Québec en date du 23 avril 2024, présentée sous le numéro DCL-22910061 et de s'engager à rembourser les coûts réels d'ingénierie, de travaux et d'administration, même s'il y avait abandon de la demande, jusqu'à concurrence de 169 720,35 \$;</p> <p>d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.</p> <p>(CT:1802076) (SD-2024-2851)</p>			<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>	2024-06-12	CE-20240612-2139	APPROBATION - ENTENTE D'ÉVALUATION POUR TRAVAUX MAJEURS - HYDRO-QUÉBEC
<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>						
2024-06-12	CE-20240612-2139	APPROBATION - ENTENTE D'ÉVALUATION POUR TRAVAUX MAJEURS - HYDRO-QUÉBEC						
CONTEXTE / JUSTIFICATIONS <p>Dans le cadre de travaux du programme Réhabilitation des ouvrages d'art (50-10406), la Ville doit construire un écran antibruit du côté est de l'autoroute 15 Nord, longeant la rue de l'Ombrette, entre le boulevard Dagenais Ouest et le boulevard Curé-Labelle. L'emplacement de l'écran antibruit oblige la Ville à rehausser le réseau aérien de proximité afin d'assurer un dégagement plus sécuritaire.</p> <p>Afin d'exécuter les travaux municipaux, la Ville a demandé à Hydro-Québec de rehausser le réseau de distribution existant le long de la voie de desserte de l'autoroute 15 Nord.</p> <p>À ce jour, la Ville a approuvé une entente d'évaluation avec Hydro-Québec (CE-20240612-2139). Suivant l'approbation de l'entente d'évaluation, Hydro-Québec a procédé à l'étude d'ingénierie finale et a calculé les coûts définitifs des travaux.</p> <p>Hydro-Québec (DCL-22910061) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Montant estimé approuvé : 147 615,00 \$ (avant taxe, incluant une contingence de 30 %) - Montant définitif dans l'entente de déplacement jointe au présent sommaire décisionnel : 209 328,55 \$ (avant taxes, incluant une contingence de 30 %) <p>Le crédit supplémentaire de 61 713,55 \$ avant taxes est à prévoir pour Hydro-Québec.</p> <p>L'évaluation des coûts (incluant les taxes nettes) est détaillée dans l'évaluation jointe au sommaire.</p>								
IMPACTS MAJEURS <p>Les travaux de déplacement de réseau de distribution devront être exécutés avant le début des travaux de construction du mur antibruit en 2026.</p>								
ASPECTS FINANCIERS <p>Le présent investissement de 64 792 \$ (taxes nettes incluses) s'inscrit dans le cadre du programme « Réfection des structures (ponts, viaducs, ponceaux) » pour lequel un montant de 3 000 000 \$ est prévu en 2024 au PTI révisé (SD-2024-1001 au CM du 2024-03-12). Financement : règlement d'emprunt L-12898-F</p>								
CULTURE NE S'APPLIQUE PAS								

SERVICE / DIVISION	Service de l'ingénierie / Gestion de portefeuille	No SD SD-2024-5745
CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES Signature de l'entente de réalisation de travaux majeurs pour les travaux prévus à printemps/été 2025 (date de travaux souhaitée)		
CADRE NORMATIF Conformément à l'article 573.3 (7e paragraphe) de la Loi sur les cités et villes, il n'est pas nécessaire de procéder par appels d'offres publics pour les fins d'un contrat dont l'objet est l'exécution de travaux d'enlèvement, de déplacement ou de reconstruction, d'installations, d'électricité, de télécommunication, et qui est conclu, soit avec le propriétaire des installations, soit avec une entreprise d'utilité publique pour un prix qui correspond à celui qu'une entreprise exécutant généralement de tels travaux exige normalement pour ceux-ci.		
REMARQUE(S) Pour les fins de cette entente, malgré l'article 4.1 de l'entente d'Hydro-Québec, il n'y a pas d'établissement de servitude. Ainsi, l'Annexe 1 de l'entente est intentionnellement laissée vide.		
EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU de recommander au conseil : d'approuver des crédits supplémentaires au montant de 70 955,16\$ (taxes incluses) pour les travaux Hydro-Québec (DCL-22910061); d'approuver l'entente de déplacement pour travaux majeurs à intervenir entre Hydro-Québec et la Ville de Laval, datée du 14 août 2024, présentée sous le numéro DCL-22910061 et de s'engager à rembourser les coûts réels d'ingénierie, de travaux et d'administration, même s'il y avait abandon de la demande, jusqu'à concurrence de 240 675,50 \$ (taxes incluses); d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes. d'autoriser le Service des finances à financer à même les fonds disponibles au règlement L-12898-F un montant de 64 800 \$ (taxes nettes incluses) sur un terme de 10 ans.		
CERTIFICATION		
Numérotation des finances : 1823505 Coût estimé affectant l'année en cours : 64 791,51 \$ CM requis :Oui Annotation(s) La recommandation sur le financement de 64 800 \$ ne nécessite pas l'approbation du conseil municipal. Je certifie qu'il y a des crédits disponibles pour effectuer la dépense ci-haut décrite se rapportant à l'année en cours. <div style="display: flex; justify-content: space-between;"> <div data-bbox="162 1706 714 1787"> JETTE, Monsieur FRANCOIS (44743) _____ Trésorier </div> <div data-bbox="909 1706 1429 1787"> 2024-11-19 _____ AN - MS - JR </div> </div>		